

Allier mutualisme et promotion des droits

Les projets que la LDH et la Macif ont conduits ensemble depuis 2008 témoignent de l'intérêt et de la nécessité du croisement entre leurs champs d'action respectifs.

Gérard ASCHIERI, rédacteur en chef de *Droits & Libertés*

Lorsqu'on traite d'économie sociale et solidaire (ESS), la tendance générale est de le faire sous l'angle social. Plus rarement elle est considérée sous l'angle des droits, et pourtant, dans un avis voté en 2013⁽¹⁾, le Cesé⁽²⁾ souligne que les statuts des organismes de l'ESS « reprennent [...] des valeurs communes (entreprises de personnes et non de capitaux, solidarité entre les membres, gouvernance démocratique, impartageabilité de la propriété collective) et spécifiques (non-lucrativité ou lucrativité encadrée pour les coopératives) », qui renvoient de fait aux notions d'intérêt général, de biens communs et de droits fondamentaux. Ces valeurs peuvent être lues comme des équivalents des fondements sur lesquels reposent la promotion et la défense des droits de l'Homme, l'indivisibilité des droits et leur universalité. Et la diversité des organismes que liste la phrase le confirme : les associations de défense des droits comme la LDH en font partie. La LDH en a débattu lors de son congrès de Niort en 2013 ; dans la motion votée

alors, elle rappelle que « *la LDH a été, dès son origine, attentive au "programme coopératif pour changer la société" présenté par Charles Gide, l'un de ses fondateurs. C'est dans le droit fil de cette préoccupation, "changer la société", que nous portons aujourd'hui, dans nos idées et nos mobilisations, les valeurs de bien commun, de mutualisation, de solidarité : elles incarnent notre conception de la citoyenneté, du travail, des droits universels et indivisibles, elles constituent le cœur vivant de notre engagement* ». Et de souligner que ce secteur « *s'inscrit dans les réflexions sur des solutions alternatives visant à une citoyenneté élargie qui adjoint au domaine civique et politique les dimensions économique et sociale* »⁽³⁾. C'est ce qui selon elle nécessite que les acteurs de la défense des droits et ceux de l'ESS ne se contentent pas de suivre des voies parallèles mais convergent, partagent leurs expériences et leur apports spécifiques pour faire front face à la montée d'une conception libérale qui menace à la fois la cohésion sociale, les biens communs et les droits fondamentaux. Le parcours de Jacques Vandier (voir encadré) est à cet égard un bon exemple d'un engagement qui lie mutualisme et défense des droits.

Une coopération traduite en actes

Le partenariat entre la LDH et la Macif, actif depuis 2008, illustre ce que peut produire cette convergence où chacun des partenaires conserve sa spécificité et ses objectifs particuliers mais met en commun, sur un sujet d'intérêt général, son approche et son expérience. C'est ainsi que les deux entités ont pu pro-

duire ensemble, en 2013, un travail fructueux sur un sujet d'intérêt majeur, celui des aidants familiaux et de la lutte contre les discriminations dont ils sont victimes. Pour la LDH, le point de départ était le travail sur les droits économiques, sociaux et environnementaux et contre les discriminations, dans lequel elle menait des études et recherches et développait des actions de sensibilisation et de formation ; la Macif, quant à elle, en raison de son métier et ses objectifs, avait identifié comme problématique émergente les questions relatives à la dépendance. Elle avait engagé un travail en direction des aidants bénévoles, avec un programme « Aidants & aidés » en 2009. Ce projet a pu se construire dans le cadre d'un appel d'offres du Fonds social européen (FSE), en associant un partenaire italien, le Forum italiano sulla disabilità, et la LDH luxembourgeoise. Il a donné lieu à un travail suivi à travers des enquêtes en France et en Europe, et abouti à un séminaire transnational puis à un dossier d'*Hommes & Libertés*⁽⁴⁾. En même temps, la Macif a renforcé son rôle d'interlocutrice du gouvernement sur cette question et bénéficié d'un transfert de compétences de la part de la LDH sur la gestion de projets européens.

Les coopérations ont aussi porté sur d'autres enjeux, tels que les nouveaux usages du logement dans le cadre du projet « Habiter mieux », l'accès à la santé, le handicap⁽⁵⁾, la défense du fait associatif. Autant de projets multiparténariaux puisque la LDH a agi de concert avec d'autres partenaires associatifs ou syndicaux de la Macif, en jouant un rôle de coordination. De son côté, la Macif n'a pas hésité à interroger la LDH sur la consul-

(1) « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire », 22 janvier 2013, rapporteurs Patrick Lenancker et Jean-Marc Roirant (www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_05_economie_sociale_solidaire.pdf).

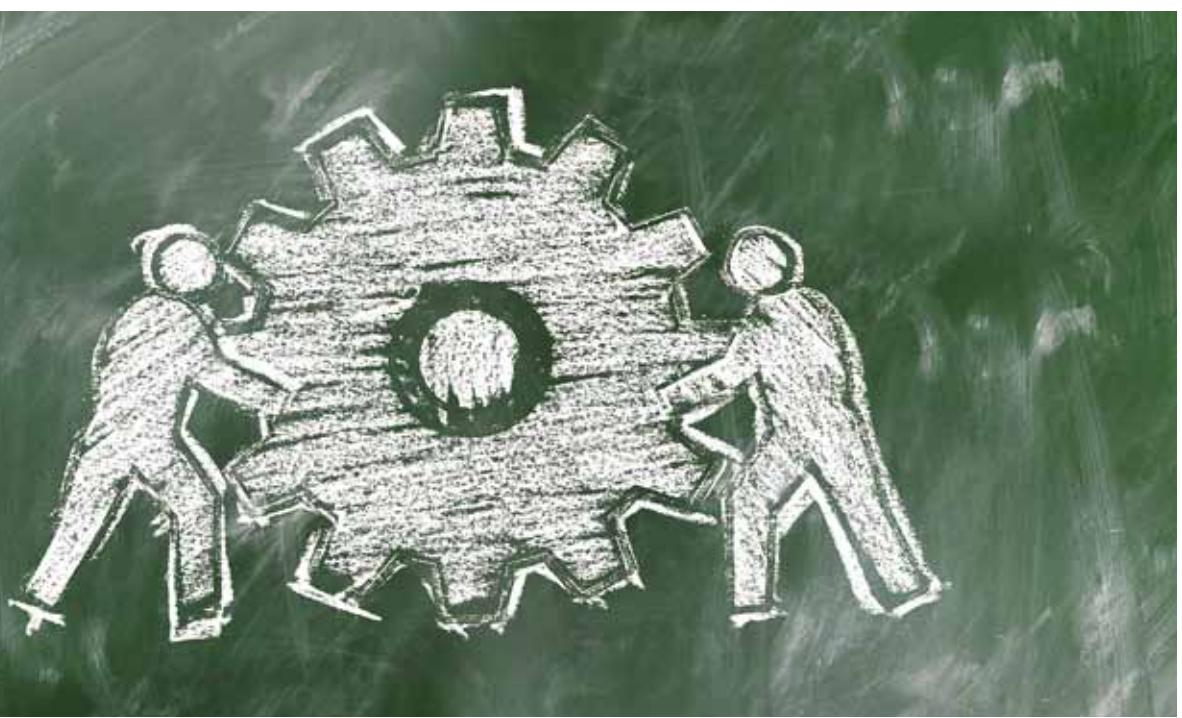
(2) Conseil économique, social et environnemental.

(3) www.ldh-france.org/2013-congres-de-niort-l-economie.

(4) *H&L* n° 162, juin 2013, dossier « Etre aidant » (www.ldh-france.org/h-l-numero-162/).

(5) Ainsi un Guide sur l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap a été publié en 2019 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/02/Guide-LDH-MACIF-Les-personnes-en-situation-de-handicap.pdf).

(6) Voir, dans *H&L* n° 180, juin 2017, l'article « Le Big Data s'invite dans l'assurance » (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2018/04/Hl180-Actualit%C3%A9s-A9-6-Le-Big-Data-sinvite-dans-lassurance.pdf).



Le partenariat entre la LDH et la Macif, actif depuis 2008, illustre ce que peut produire cette convergence où chacun des partenaires conserve sa spécificité et ses objectifs particuliers mais met en commun, sur un sujet d'intérêt général, son approche et son expérience.

tation des sociétaires et leur association à son projet d'entreprise tout comme sur l'usage des données personnelles, un enjeu fondamental au cœur des activités d'assurances⁽⁶⁾.

Un projet politique commun

La Macif, dont la raison d'être est de «*protéger le présent et permettre l'avenir, pour nous tous et les générations futures*», se doit, comme les autres composantes de l'ESS, d'être en prise avec la société et avec toutes les formes d'engagement social. La LDH est en mesure d'y contribuer en faisant valoir l'importance de l'accès aux droits, de la non-discrimination et des libertés.

Ce partenariat n'est pas de circonstance ;

«La Macif, dont la raison d'être est de "protéger le présent et permettre l'avenir, pour nous tous et les générations futures", se doit, comme les autres composantes de l'ESS, d'être en prise avec la société et toutes les formes d'engagement social. La LDH peut y contribuer en faisant valoir l'importance de l'accès aux droits.»

il montre ce qui est possible et selon nous nécessaire. Comme le soulignait la motion de Niort, «*Pour exister en tant que telle, l'économie sociale et solidaire a besoin de coopérations solidaires entre ses acteurs, afin de limiter des mouvements de concurrence et de dispersion qui affaiblissent sa représentation collective et son projet politique. Aux prises avec les logiques de marchandisation induisant des risques d'une dissociation entre valeurs et pratiques, ses acteurs doivent veiller à ce que ce soit bien le projet politique qui guide l'activité, respectant ainsi la double vocation économique et sociale de ce secteur. C'est dans ce cadre que le rapprochement entre défenseurs des droits et acteurs de l'économie sociale et solidaire peut pleinement s'opérer*». ●

Jacques Vandier: un mutualiste engagé

Dirigeant de la Macif dès son origine en 1960, Jacques Vandier, décédé en 2020, marqua de son empreinte le monde de l'assurance et de l'ESS. En quelques années, il hissa la mutuelle au tout premier rang des sociétés d'assurance. Derrière ce succès se dessine le portrait d'un humaniste, engagé politiquement à la LDH et au Parti socialiste. Né à la Crèche (Deux-Sèvres), le 1^{er} avril 1927, il demeura enraciné dans un territoire sous influence protestante et mutualiste. Ces appartenances ne furent pas sans lien avec ses choix professionnels. Trois exemples l'illustrent. En 1973, il mit son poste de directeur général en jeu pour conserver la Macif dans le giron mutualiste, contre la volonté libérale de son président Jacques Mathé. Ensuite, il instaura dans le temps une

gouvernance démocratique originale avec une représentation des sociétaires et un conseil d'administration composé de syndicalistes, de chefs d'entreprise, de militants de l'ESS et de salariés de la mutuelle, rassemblant ainsi des forces sociales et économiques souvent séparées. Enfin, il fit aussi de la Macif un acteur de la solidarité au bénéfice des sociétaires, puis de la société. Satisfait des négociations sur le partenariat entre la Macif et la LDH, sans intervenir, il laissa à Gérard Andreck et à son conseil d'administration le soin de le conclure. Un partenariat qui, depuis 2008, se poursuit sous les présidences successives d'Alain Montarant, de Pascal Michard et de Philippe Perrault.

G. A.